

Analyse de l'activité des

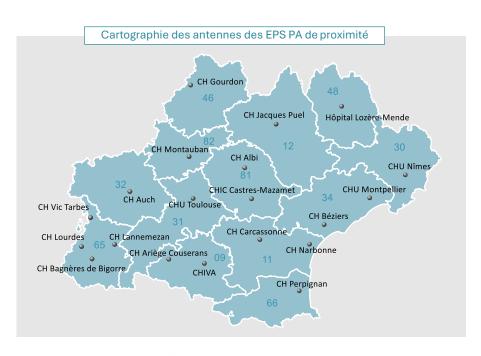
Équipes parcours santé personnes âgées (EPS PA)

en 2023

PRÉSENTATION DES EPS PA

Les EPS PA sont des dispositifs à l'échelle départementale ou infra-départementale au sein de centres hospitaliers de la région Occitanie. Créées lors de la crise sanitaire, ces équipes avaient initialement pour objectif l'appui des établissements de santé à la gestion de l'épidémie de Covid-19 dans les Ehpad. Dès 2021, leur soutien à la gestion des risques épidémiques s'est élargi à deux grands types de missions. D'une part, elles constituent une interface entre EHPAD et établissements de santé – spécialité gériatrie et proposent un accès direct à un appui gériatrique « global » aux EHPAD. Selon la problématique de santé de la personne âgée, elles apportent conseil, aide à la conduite à tenir, proposent des alternatives à l'hospitalisation (orientation vers une téléexpertise, une équipe mobile, une planification d'hospitalisation avec admission directe...) et participent à la structuration d'un parcours de soins de qualité. D'autre part, elles développent un programme de démarche qualité sur des thématiques de prises en soins complexes élaborées en lien avec le recueil annuel du RAMEHPAD Occitanie.

En Occitanie, 14 EPS PA de proximité sont déployées sur l'ensemble des départements (certaines déclinées en antennes) et deux EPS PA hémirégionales assurent un rôle de coordination de ces équipes et de déploiement du programme de démarche qualité régional. L'EPS PA de proximité du Gers a débuté son activité au cours de l'année 2023.











ORGANISATION ET COMPOSITION DES EPS PA

En 2023, 61 professionnels ont un temps dédié à l'activité des EPS PA de proximité,

principalement des infirmiers ou infirmiers coordonnateurs (IDE/IDEC) et des médecins. Quatre antennes n'indiquent toutefois aucun IDE/IDEC et 4 également n'ont pas de médecin dédié, bien que des professionnels de l'établissement puissent intervenir pour répondre aux demandes. Par rapport à 2022, 11 professionnels supplémentaires interviennent au sein des EPS PA de proximité, dont 3 médecins.

La composition des EPS PA de proximité et hémi-régionales

	n	nb moyen de demi-journées par semaine
EPS PA de proximité		
IDE/IDEC	18	8,2
Dont IDEC	2	10
Médecin	20	5,2
Dont Gériatre	10	5,7
Secrétaire/ AMA	11	4,9
Dont assistant médico- administratif (AMA)	6	6,4
Coordinateur/Cadre de santé	3	6
Pharmacien	4	6,3
Dentiste	1	5
Diététicien	1	4
Ergothérapeute	1	3
Assistant de soins en gérontologie	2	8
Total	61	6,2
EPS PA hémi-régions		
Médecin	4	3
IDE	2	6
Secrétaire	1	10
Coordinateur	1	3
Total général	8	4,5

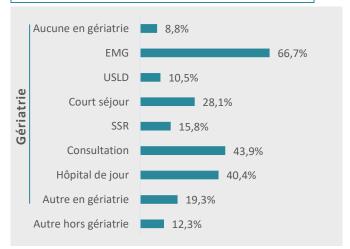
Manquants : 16/69 personnes pour nb de demi-journées

Pour les EPS PA hémi-régionales, 8 professionnels exercent parmi ces équipes, sans évolution par rapport à 2022. Les trois quarts d'entre eux (6) travaillent également au sein d'une EPS PA de proximité.

Plus de 9 professionnels des EPS PA sur 10 interviennent dans au moins une autre activité de la filière gériatrique (91 %), en particulier les équipes mobiles. Les référents des EPS PA sont majoritairement des médecins (15/18 répondants).

Les jours d'ouverture des EPS PA de proximité sont du lundi au vendredi pour 60 % d'entre elles (12), un quart (5) sont également ouvertes le week-end et 15 % (3) sont ouvertes moins de 5 jours. Excepté les week-ends, les EPS PA sont ouvertes en journée entière lors des jours d'ouverture.

Intervention des professionnels des EPS PA dans d'autres activités de la filière gériatrique ou hors gériatrie



Manquants: 6/63 personnes



EPS PA DE PROXIMITÉ

Caractéristiques générales de leur activité

En 2023, 7 344 expertises ont été réalisées par les EPS PA de proximité, 3 524 au 1^{er} semestre et 3 820 au 2nd semestre. Ces expertises concernent des situations individuelles pour 87 % d'entre elles, le programme démarche qualité pour 3 % d'entre elles et des actions collectives ou d'autres actions dans 10 % des cas. En comparaison à 2022, le nombre d'expertises a sensiblement diminué (-6 %) et les types d'actions ont fortement évolué, avec une hausse des situations individuelles (+65 %) et des programmes démarche qualité (+36 %) et une baisse des actions collectives (-80 %).

Les expertises sont réalisées sur demande pour 88 % d'entre elles et à l'initiative de l'EPS PA dans 12 % des cas. Près de la moitié des demandes proviennent d'EHPAD (67 % en 2022), un quart des professionnels de santé libéraux (14 % en 2022) et 7 % des urgences ou du service d'accès aux soins (1 % en 2022). Les sollicitations par un professionnel de santé libéral concernent essentiellement des situations individuelles (98 %), à destination de personnes âgées vivant à domicile (92 %).

Les contacts sont réalisés principalement par appel téléphonique (64 %) puis par mail (27 %).

Seules 2 % des demandes sont émises le weekend ou un jour férié.



Près de 77 % des réponses sont apportées le jour même par l'EPS PA (89 % en 2022). Ces réponses nécessitent la sollicitation d'au moins un médecin pour 73 % d'entre elles et d'un IDE/IDEC dans 53 % des cas. D'autres acteurs sont régulièrement interpellés par l'EPS PA, dont :

- Pour les expertises de situations individuelles, des professionnels de santé d'un service de gériatrie (43 %), d'un établissement de santé (hors gériatrie et urgences) (23 %) ou libéraux (20 %);
- Pour les actions collectives ou autres actions, l'ARS (25 %), des équipes d'hygiène (EMH/EOH/ CPIAS) (24 %), des coordonnateurs territoriaux de gestion de lits (20 %) ou les urgences (20 %).





L'activité relative aux situations individuelles concernant les personnes âgées

Les expertises relatives à des situations individuelles sont menées pour la moitié d'entre elles auprès de personnes âgées résidant en EHPAD et pour 46 % auprès des personnes vivant à leur domicile. Elles concernent principalement des personnes âgées de 75 ans et plus (88 %) et majoritairement des femmes (61 %). Un suivi de la situation individuelle est réalisé pour 28 % des expertises.

Les sollicitations sont principalement liées à des troubles du comportement, des troubles de la mémoire et des problématiques médicamenteuses. En comparaison à 2022, les thématiques médicamenteuses sont plus fréquentes (29 % en 2022) et les sollicitations pour Covid-19 moindres (7 % en 2022 vs 1 % en 2023).

Principaux domaines de sollicitation des expertises

relatives à des situations individuelles en 2023

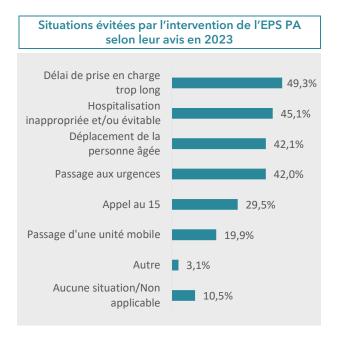
Troubles du 43,6% comportement Troubles de la mémoire ou 33,1% neurocognitifs Thématique 28,9% médicamenteuse Altération de l'état général 18,5% Perte autonomie 15,5% Chutes 12.0% Trouble 11,1% métabolique/nutrition Psychiatrie du sujet âgé 9.5% Trouble alimentaire 7,6% Douleurs 7,1%

4.7%

Affection cardio-

vasculaire

En réponse à ces demandes, les EPS PA proposent principalement une aide à la conduite à tenir ou à la décision thérapeutique (77 %), une aide à l'orientation ou à l'organisation du parcours de soin (50 %) et une aide au diagnostic (25 %).



Les moyens les plus fréquemment mis en œuvre dans le cadre de ces expertises sont des conseils à distance par l'EPS PA (45 %) et l'organisation d'une intervention d'une équipe mobile (30 %), essentiellement en gériatrie ou psychogériatrie. Des consultations peuvent être organisées par les EPS PA et sont réalisées par elles dans plus de 9 cas sur 10: 13 % des expertises conduisent à une consultation sur place, 4 % à une téléconsultation et en entrée directe en gériatrie (14 %), vers une autre filière hors gériatrie (4 %) ou en hospitalisation de jour (9 %).



Globalement, une réponse complète a pu être apportée à 85 % des problématiques de santé selon les EPS PA. Lorsque celle-ci a été jugée incomplète, il s'agissait notamment de problé-

matiques en attente d'examens, d'évaluation ou d'orientation ou de l'absence de suivi des préconisations. Un suivi par l'EPS PA était par ailleurs nécessaire pour 41 % des expertises.

D 1 1			1 44	
Principalix mo	vens mis en d	œuvre selon l	es solutions a	apportées en 2023
1 Timespaak iiio	<i>y</i>		00 00 10 110 110	

% en colonne	Aide à la conduite à tenir, à la décision thérapeutique (77,1%)	Aide à l'orientation, à l'organisation du parcours de soin (49,9%)	Aide au diagnostic (25,1%)
Conseils à distance (téléphone, mail) par l'EPS PA	47,9	50,0	46,4
Conseils par un autre acteur sollicité par l'EPS PA	12,9	15,9	24,4
Organisation d'une consultation	12,2	6,1	8,0
Organisation d'une téléconsultation	5,3	0,7	0,5
Organisation d'une télé-expertise	3,4	6,5	4,8
Organisation de l'intervention d'une équipe mobile sur place	30,1	32,7	39,0
Planification d'une HDJ	9,5	14,0	16,8
Organisation d'une hospitalisation en entrée directe en lit gériatrique	14,9	17,2	19,7
Réorientation vers une filière spécialisée (hors gériatrie)	3,0	6,8	4,6

Les expertises collectives ou autres actions (hors démarche qualité)

Le nombre d'expertises collectives a chuté en comparaison à 2022 : les demandes d'appui pour des situations exceptionnelles liées à la crise sanitaire de la Covid-19 sont moins fréquentes.

Les expertises collectives liées des situations exceptionnelles représentent en effet 31 % des actions collectives en 2023 contre 87 % en 2022. La quasi-totalité de ces situations sont liées à la Covid-19. Il s'agit de demandes d'aide à la suite d'une déclaration de Covid-19, de suivi d'épisodes de Covid-19 ou encore de transmission d'informations sur les recommandations. Elles s'adressent essentiellement aux personnes âgées (93 %) mais plus de la moitié

d'entre elles concernent également les professionnels des établissements et structures médico-sociaux (ESMS) (53 %). Près de la moitié de ces actions nécessite un suivi (49 %).

Nature des actions collectives ou autres actions

31,0%

40,4%

Action collective : crise sanitaire ou autre exceptionnelle

Autre action collective

Autre action

Les autres expertises collectives réalisées dans l'année concernent principalement le suivi ou l'évaluation collective de patients ou résidents (screening, bilans de médication...) et ponctuellement, des actions de formation ou de sensibilisation hors cadre du programme démarche qualité ou encore l'aide à l'organisation des campagnes de vaccination. Ces actions sont majoritairement destinées aux personnes âgées ou aux aidants (66 %) et aux professionnels des ESMS (42 %).

Les autres actions menées par les EPS PA correspondent principalement à de la diffusion d'informations (notamment la présentation de l'EPS PA), du soutien organisationnel aux EHPAD et des réunions de coordination avec les acteurs du territoire. Les destinataires de ces actions sont variés bien que la majorité s'adresse au moins aux professionnels des ESMS (60 %). Un suivi de ces actions est jugé nécessaire dans un tiers des cas.

Solutions apportées et moyens de mise en œuvre selon le type d'actions (en % des types d'actions)

En %	Situation exceptionnelle	Autre action collective	Autre action
Solutions apportées			
Dépistage	13,9	1,0	0,3
Campagne de vaccination	9,5	4,8	0,7
Aide à l'application des recommandations	64,1	33,0	0,7
Suivi de la mise en œuvre des recommandations	41,6	25,8	0,3
Veille épidémiologique	38,5	0,5	0,3
Coordination des acteurs	23,8	56,9	54,3
Information/communication aux acteurs	32,0	89,0	50,7
Autre	1,3	3,8	12,3
Moyens de mise en œuvre			
Conseils par téléphone, par messagerie instantanée ou mail par l'EPS PA	85,0	22,6	17,4
Conseils par un autre acteur sollicité par l'EPS PA	14,5	0,9	2,0
Réunion	1,3	65,1	71,6
Organisation de l'intervention d'une équipe mobile sur place	2,6	0,9	2,3
Orientation vers une HAD	0,0	0,0	0,0
Organisation de l'intervention d'un autre acteur sur place	4,0	0,5	0,3
Organisation d'une télé-expertise	0,0	0,0	0,0
Autre solution	3,1	12,7	10,7
Pas d'intervention dans le périmètre de l'EPS PA et réorientation de la demande	2,2	0,5	0,3



Les activités relatives au programme de démarche qualité

AVC

Autres thèmes

Total des actions

Actions du programme démarche ASSURE

Les actions des EPS PA de proximité relatives au programme de démarche qualité sont menées dans le cadre du programme régional pour 35 % d'entre elles. Ce programme a été fondé à partir du second semestre 2023 sur la thématique qualité « la nutrition dans les EHPAD ». Les autres actions (65 %) sont réalisées à l'initiative de l'EPS PA de proximité, selon ses missions de participation à la formation des structures.

Plus de 9 actions sur 10 sont à destination des EHPAD ou USLD et 62 % sont réalisées à l'échelle d'un établissement. Elles ont principalement lieu en présentiel dans l'ESMS (63 %), les autres étant menées via des webinaires ou visioconférences (30 %).

Le nombre de participants et d'invités n'a pas pu être estimé pour l'ensemble des actions. Parmi les 160 actions pour lesquelles le nombre d'invités a été précisé, 9149 invitations aux EHPAD et 291 aux autres structures ont été transmises.

Principaux thèmes des actions de démarche qualité			
	n	%	
Principaux thèmes (2 maximum/action)			
Prise en charge des troubles psycho-comportementaux	44	22,7	
Alimentation et nutrition de la personne âgée	25	12,9	
Bonnes pratiques de prise en charge médicamenteuse / Pharmacologie chez le sujet âgé	16	8,2	
Éthique	14	7,2	
Physiologie, physiopathologie du vieillissement et syndromes gériatriques apparentés	13	6,7	
Santé buccodentaire	9	4,6	
Symptômes digestifs	7	3,6	
Troubles de la déglutition	5	2,6	
Santé mentale et psychogériatrie	4	2,1	
Hémorragie	4	2,1	
Évaluation et prise en charge de la douleur chez le sujet âgé	3	1,5	
Soins palliatifs et fin de vie	3	1,5	
Prévention des chutes	3	1,5	
Sensibilisation à la fragilité/ participation au programme ICOPE	3	1,5	
Prévention du risque infectieux et mesures d'hygiène	2	1,0	
Plaies, cicatrisation et escarres	1	0,5	
Cardio-gériatrie	1	0,5	
Signes fonctionnels urinaires	1	0,5	



0,5

40,2

30,4

1

78*

194

^{*} Autre thème : Troubles cognitifs (24%), maladies neurodégénératives (21%), fièvre (5%), épistaxis (5%)

FOCUS sur le parcours d'admissions directes non programmées (ADNP) pour les personnes âgées.

L'organisation de parcours d'admissions directes non programmées (ADNP) au sein des services hospitaliers a pour objectif de réduire les passages aux urgences évitables. En Occitanie, les EPS PA participent à la mise en œuvre territoriale de ces parcours au sein de leur établissement de santé. Des précisions sur cette organisation ont été ainsi apportées par 13 des 20 EPS PA de proximité pour l'année 2023.

L'organisation des ADNP implique d'autres établissements de santé pour la moitié des établissements portant les EPS PA: il s'agit d'autres centres hospitaliers ou cliniques, de services de soins médicaux et de réadaptation (SMR), d'HAD ou d'équipes mobiles. En dehors des spécialités en gériatrie qui sont systématiquement associées au parcours d'ADNP, la médecine polyvalente est également associée par 5 établissements sur 13 et d'autres spécialités sont ponctuellement associées (chirurgie, cardiologie, gastro-entérologie, psychiatrie...).

Trois établissements de santé des EPS PA ont mis en œuvre **des moyens organisationnels intégrant les ADNP** et trois autres sont en cours de déploiement de ces moyens (gestion des lits, règles d'hébergement, organisation des sorties, accès aux plateaux techniques...). Des systèmes d'information intégrant les ADNP ont été mis en œuvre dans la moitié des établissements. Les EPS PA interviennent en particulier à travers un rôle de régulation des appels et des besoins d'admissions directes en proposant des hotlines accessibles directement pour la médecine de ville et les EHPAD et, pour certaines EPS PA, pour d'autres professionnels et établissements (10 ont communiqué leurs coordonnées téléphoniques au Centre 15).

Les relations dans le cadre du parcours d'ADNP entre les établissements de santé et la médecine de ville et les EHPAD se traduisent *a minima* par l'organisation d'échanges entre ces trois acteurs par l'ensemble des EPS PA. Des outils de liaison sont également mis en place par 7 EPS PA. Cinq EPS PA ont formalisé les liens via une convention ou une charte ou les ont prévus (2) et 5 EPS PA utilisent un système d'information parcours ou l'ont prévu (2) pour le partage d'informations. L'élaboration de protocoles d'admission partagés reste encore à développer dans la région (2 prévus). Enfin, ce parcours ADNP est articulé ou le sera avec les services d'accès aux soins (SAS) existants ou en projet dans 7 établissements de santé.



L'activité des EPS PA hémi-régionales

En 2023, 94 actions ont été reportées par les deux EPS PA hémi-régionales, en hausse de 25 % par rapport à 2022 (75 activités).

La principale activité des EPS PA hémi-régionales est la promotion et l'organisation du programme régional de démarche qualité. Les actions de ce programme sont réalisées via des webinaires et la réalisation de fiches «flash qualité». Elles ont porté sur le programme ASSURE (Amélioration des SoinS d'Urgence en EHPAD et à domicile) au premier semestre avec pour thématiques : épistaxis, maux de tête importants, constipation et diarrhées, grosse jambe chaude, fièvre. Un focus sur la nutrition en EHPAD a été conduit sur le second semestre, en lien avec la thématique développée dans le rapport d'activité médicale des EHPAD (RAMEHPAD) en 2023.

Type d'actions réalisées par les EPS PA hémi-régionales (en % des actions)

